

**BUDGET DE LA MDEF :  
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
AFFECTATION DES RESULTATS**

**RÉSUMÉ**

Il s'agit d'examiner la réalisation 2023 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Le compte administratif qui retrace l'exécution :
  - Des recettes totales pour 386 263 € ;
  - Des dépenses totales pour 359 721 € ;
- L'affectation des résultats à l'exercice suivant :
  - Un excédent de 26 518 € en fonctionnement ;
  - Un excédent de 25 € en investissement.

**I. IDENTITE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF**

L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

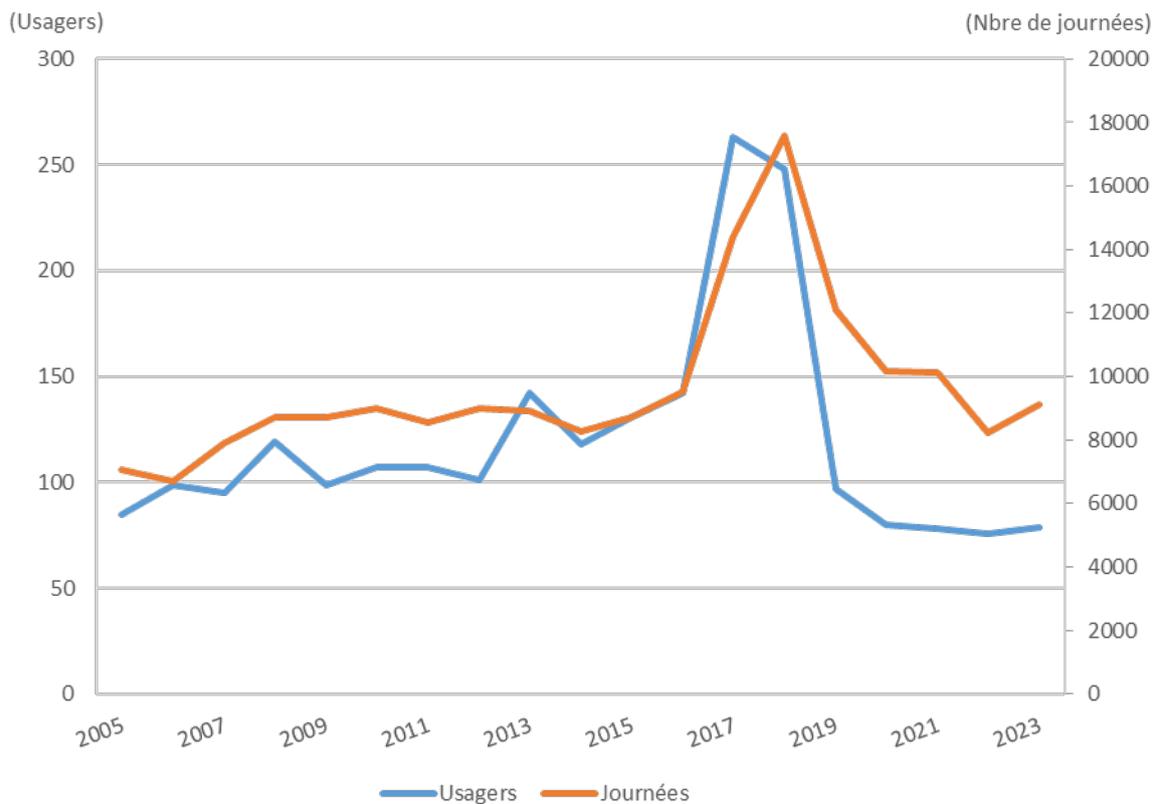
## II. COMPTE ADMINISTRATIF

### II.1 L'évolution de l'activité

La MDEF a vocation à accueillir en urgence :

- Des mineurs au sein du foyer de l'enfance (FDE) d'une capacité d'accueil de 15 places pour des enfants âgés de 8 à 18 ans ;
- Des parents isolés avec leurs enfants au sein de la maison parentale, structure habilitée à accueillir 8 familles, avec un soutien à la parentalité pour femmes enceintes ou parents accompagnés d'un enfant âgé de moins de 3 ans.

#### **Evolution du nombre d'utilisateurs et du nombre de journées**



Année	Total MDEF...		...dont foyer de l'enfance		...dont maison parentale	
	Usagers	Journées	Usagers	Journées	Usagers	Journées
2005	85	7 074	51	4 024	34	3 050
2006	99	6 686	57	3 172	42	3 514
2007	95	7 910	50	2 642	45	5 268
2008	119	8 726	77	3 889	42	4 837
2009	99	8 711	62	4 726	37	3 985
2010	107	9 010	72	4 089	35	4 921
2011	107	8 544	64	3 650	43	4 894
2012	101	9 010	63	4 471	38	4 539
2013	142	8 922	91	4 788	51	4 134
2014	118	8267	68	4 496	50	3 771
2015	131	8 709	95	4 718	36	3 991
2016	142	9 514	91	5 860	51	3 654
2017	263	14 412	209	8 269	54	6 143
2018	248	17 594	215	11 204	33	6 390
2019	97	12 095	59	5 580	38	6 515
2020	80	10 153	40	4 873	40	5 280
2021	78	10 113	40	5 492	38	4 621
2022	76	8 233	43	5 170	33	3 063
2023	79	9 117	55	5 425	24	3 692

Après la forte baisse de 2022 (fermeture temporaire de l'internat du foyer de l'enfance sur 1 mois), le nombre de journées d'accueil augmente et se situe au niveau de 2016, avec un total de 9 117 journées soit (+11%) entre 2022 et 2023.

Concernant le foyer de l'enfance, le nombre de mineurs accueillis est en forte hausse, tout comme le nombre de journées d'accueil avec un taux d'accueil à 99% de sa capacité.

Concernant la maison parentale, si le nombre d'usagers est en baisse (24 contre 33 en 2022), on observe par contre une augmentation des journées d'accueil, ce qui traduit un allongement des prises en charge.

Sur la période 2017-2019, la forte activité s'explique par l'accueil des MNA. En effet, jusqu'à la création d'un dispositif spécifique « SAMADE » géré par l'association Père le Bideau à compter du 05 août 2019, les MNA 1<sup>ères</sup> phases étaient accueillis sur la MDEF.

En 2023, le Foyer de l'enfance a repris une activité normale, suite à la fermeture temporaire de l'internat de la MDEF en 2022 : ceci explique la progression du nombre de journées entre 2022 et 2023.

## II.2 L'exécution budgétaire

Les frais de personnel permanent et les dépenses d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

En investissement, les dépenses directes de la MDEF concernent notamment l'achat de petit mobilier, de matériel et de petit outillage.

		Budget total 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Recettes (ordre + réel)	Fonctionnement	401 463	372 063	92,7%
	Investissement	18 676	14 201	76%
	<b>Total</b>	<b>420 139</b>	<b>386 264</b>	<b>91,9%</b>
Dépenses (ordre + réel)	Fonctionnement	401 463	345 545	86,1%
	Investissement	18 676	14 176	75,9%
	<b>Total</b>	<b>420 139</b>	<b>359 721</b>	<b>85,6%</b>

### II.2.1 Section de fonctionnement

Parmi les dépenses de fonctionnement mentionnées dans le tableau ci-dessus (345 545 €), les dépenses réelles s'élèvent à 338 782 € contre 294 586 € au CA 2022 soit une hausse de près de 15 % (+ 44 182 €). Cette augmentation des dépenses de la MDEF s'explique essentiellement par :

- Une augmentation des dépenses liées aux fluides (électricité, chauffage,) avec une hausse constatée d'environ 40% sur ces dépenses soit + 16 300 €,
- Une augmentation des dépenses en personnel intérimaire (+31 000 €) pour un montant total de 128 303 €.

Comme en 2022, la MDEF a dû faire appel à l'intérim pour faire face notamment à :

- Des périodes de remplacement liés à de nombreux arrêts maladie ;
- D'arrêts pour longue maladie ;
- De postes pérennes vacants qui n'ont pas pu être pourvus définitivement (manque de candidatures).

En 2023, sur un total de recettes de fonctionnement de 372 063 €, les recettes réelles s'élèvent à 357 887 €, et sont principalement constituées de la subvention du Département

pour 300 000 €, de la reprise de l'excédent antérieur pour 18 692 € et de remboursement de journées par des départements extérieurs pour 27 738 €.

## II.2.2 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à 14 179 € (ordre et réel).

Sur un total de recettes d'investissement de 14 201 €, les recettes réelles s'établissent à 7 438 € en 2023. Elles correspondent à la subvention d'investissement versée par le Département pour 6 900 € et à la reprise du résultat antérieur pour 538 €.

## II.3. Le calcul des résultats :

### II.3.1. Fonctionnement

Recettes de l'exercice	353 370,86
Excédent antérieur	18 691,73
<b>Total</b>	<b>372 062,59</b>

Dépenses de l'exercice	345 545,04
<b>Total</b>	<b>345 545,04</b>

Résultat de l'exercice	7 825,82
Résultat antérieur	18 691,73
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>26 517,55</b>

### II.3.2. Investissement

Recettes de l'exercice	13 663,00
Excédent antérieur	537,88
<b>Total</b>	<b>14 200,88</b>

Dépenses de l'exercice	14 176,00
<b>Total</b>	<b>14 176,00</b>

Résultat de l'exercice	-513,00
Résultat antérieur	537,88
<b>Résultat cumulé</b>	<b>24,88</b>

### III. AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette de fonctionnement pour 26 517,55 €.

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette d'investissement pour 24,88 €.

La nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, nous oblige à constater deux résultats qui ne figurent pas dans notre compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur départemental :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : -67 375 €,
- La réserve de compensation, constatée au titre des exercices antérieurs (au compte 10686, débudgété) : 54 189 €.

\*\*

Je vous propose :

- De constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- D'approuver le compte administratif ;
- D'affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.